

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-32

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

PROGRAMME 2005

Le Conseil Général soutient depuis de nombreuses années, par ses politiques, les travaux d'équipement des services ruraux notamment ceux liés à l'alimentation en eau potable.

Les programmes votés par l'Assemblée départementale sont financés par des crédits du Département ou depuis 2005, par le programme SUR (solidarité urbain rural) géré par l'Agence de l'eau. Quelle que soit l'origine des financements, ces programmes sont établis selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 40 % (20 % subvention principale, 20 % subvention complémentaire) pour la distribution,
- 60 % (40 % subvention principale, 20 % subvention complémentaire) pour la qualité.

A ces participations financières, viennent s'ajouter, sur un certain nombre d'opérations, les aides traditionnelles de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Afin de conserver des modalités d'interventions aussi justes et rationnelles que possible pour l'ensemble des dossiers et diminuer les affaires inscrites en programme d'attente, il avait été convenu d'harmoniser et coordonner les interventions du Département et de l'Agence de bassin.

Ainsi, depuis 1992 les subventions complémentaires ne sont plus versées dans le cas d'une participation de l'Agence de l'eau au moins égale à leur montant.

Dans le but d'une part de maintenir un financement égalitaire entre les divers maîtres d'ouvrages et, d'autre part, d'affirmer la volonté politique du Conseil Général, l'Assemblée départementale, lors du Budget Primitif 1999, a validé le principe de conserver un taux global d'intervention, y compris participation de l'Agence de l'eau de :

- 60 % pour le traitement,
- 40 % pour la distribution.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques pourront faire l'objet de déplaçonnements.

L'Assemblée a donné compétence à la Commission Permanente pour réaliser ces réajustements.

Vous trouverez ci-après :

I - LES OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2005

II - LES OPERATIONS APPROUVEES PAR L'AGENCE DE L'EAU

III - LE MONTANT DEFINITIF D'INTERVENTION PROPOSE

IV - LE RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION, qui sont à prélever sur les crédits départementaux.

Cette programmation n'a pas fait l'objet d'inscription sur des crédits du FNDAE.

I - OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2005

MAITRE D'OUVRAGE	PROGRAMME	OPERATIONS		SUBVENTIONS (PRINCIP. +		
		NATURE DES TRAVAUX	DEPENSE SUBVENTIO N-NABLE	TAUX	MONTANT	
<u>Communes de :</u>						
Caussade	Département	Réseau *	612 800	40 %	245 120	11/04/05
Laguépie	Département	Réseau	26 354	40 %	10 542	11/04/05
Montech	Département	Réseau	39 739	40 %	15 896	11/04/05
Villebrumier	Département	Réseau	16 673	40 %	6 670	11/04/05
<u>Syndicat Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable :</u>						
SE de la Région d'Auvillar	Département	Réseau	117 236	40 %	46 894	11/04/05
SMPAEP d'Auvillar - Lavit - Dune - Donzac	Département	Station	88 970	60 %	53 382	11/04/05
		Réseau	172 300	40 %	68 920	11/04/05
SE du Canton de Caylus	Département	Réseau	70 000	40 %	28 000	11/04/05
SE de Dunes - Donzac	Département	Réseau	113 650	40 %	45 460	11/04/05
SE de Garganvillar	Département	Station 2 ^{ème} tranche*	730 000	60 %	438 000	
		Réseau	124 000	40 %	49 600	11/04/05
SAEP de Grisolles <i>Commune de Grisolles</i>	Département	Réseau *	750 000	40 %	300 000	11/04/05
SAEP de Grisolles <i>Commune de Canals et Pompignan</i>	Département	Réseau	200 000	40 %	80 000	11/04/05
SE de Lavit de Lomagne	Département	Réseau	140 000	40 %	56 000	11/04/05
SIEA de Montpezat - Puyaroque	Département	Station et Réseau *	1 200 000	60 % & 40 %	500 000	29/08/05
SIAE de Montpezat - Puyaroque	Département	Réseau	109 000	40 %	43 600	11/04/05
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Département	Réseau	146 934	40 %	58 774	11/04/05
SIAEP de Valence - Moissac	Département	Réseau	44 000	40 %	17 600	11/04/05
Puymirol		Réseau *	377 200	40 %	150 880	11/04/05

MAITRE D’OUVRAGE	PROGRAMME	OPERATIONS		SUBVENTIONS (PRINCIP. +		DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE
		NATURE DES TRAVAUX	DEPENSE SUBVENTIO N-NABLE	TAUX	MONTANT	
SME des vallées du Tarn et du Tescou	Département	Station	42 000	60 %	25 200	29/08/05
		Réseau	89 000	40 %	35 600	11/04/05
Sous-Total			5 209 856		2 276 138	
Décision en DM1 2005 : Syndicat Intercommunal des Eaux de Garganvillar	Département	Réseau	74 562	40 %	29 824	29/08/05
TOTAL			5 284 418		2 305 962	

Ces chiffres sont indicatifs et susceptibles d'être diminués en fonction de la participation de l'agence de l'Eau Adour-Garonne

* Subventions en annuités.

II - OPERATIONS APPROUVEES PAR L'AGENCE DE L'EAU :

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE TRAVAUX	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION
<u>Syndicat Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable :</u> SIE de Garganvillar	Station 2 ^{ème} tranche ENV 00624	Inéligible	0
TOTAL			0

III - MONTANT DEFINITIF D'INTERVENTION PROPOSE

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DEFINITIF D'INTERVENTION
<u>Syndicat Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable :</u> SIE de Garganvillar	Station* 2 ^{ème} tranche ENV 00624	438 000
TOTAL		438 000

* subvention en annuités.

IV - RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION

ANNEE PROGRAMME BENEFICIAIRES Programme 2005	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME FNDAE	
	PRINCIPAL Article 2041440 Sous-fonction 61		COMPLEMENT. Article 2041441 Sous-fonction 61		ANNUITES Article 2041482 Sous-fonction 61			
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant
<u>Syndicat</u> <u>Intercommunaux</u> <u>d'Alimentation en Eau</u> <u>Potable :</u> SIE de Garganvillar Station 2 ^{ème} Tranche * ENV 00624					60 %	438 000		
TOTAL						438 000		

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir vous prononcer sur la proposition ci-dessus qui consiste au maintien des participations départementales versées en annuités.

Article 2041440 – Sous-Fonction 61 :

- Délibération de programme 2005 :	341 372 €
- Engagé à ce jour :	341 372 €
- Engagé suite à la Commission Permanente de ce jour :	0 €
- Disponible :	0 €

Article 2041441 – Sous-Fonction 61 :

- Délibération de programme 2005 :	303 665 €
- Engagé à ce jour :	303 665 €
- Engagé suite à la Commission Permanente de ce jour :	0 €
- Disponible :	0 €

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-32

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE
PROGRAMME 2005**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide le réajustement tel que défini ci-après qui consiste au maintien des participations départementales versées en annuités :

ANNEE PROGRAMME BENEFICIAIRES Programme 2005	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME FNDAE	
	PRINCIPAL Article 2041440 Sous-fonction 61		COMPLEMENT. Article 2041441 Sous-fonction 61		ANNUITES Article 2041482 Sous-fonction 61			
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant
<u>Syndicat</u> <u>Intercommunaux</u> <u>d'Alimentation en Eau</u> <u>Potable</u> : SIE de Garganvillar Station 2 ^{ème} Tranche *					60 %	438 000		
TOTAL						438 000		

Adopté à l'unanimité.

Le Président,